

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
Le jeudi 17 juin 2021 à 10 h
Vidéoconférence**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra en vidéoconférence, le jeudi 17 juin 2021, à 10 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.
- 10.03** Déclarations des élu(e)s.
- 10.04** Période de questions des citoyens.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder des contributions financières d'une somme totale de 85 492 \$ aux 10 organismes désignés dans le sommaire décisionnel dans le cadre du Programme Animations extérieures 2021 et approuver les protocoles d'entente à cette fin - 1214252002.
- 20.02** Accorder une contribution financière à L'Anonyme, pour une somme de 8 327,97 \$, provenant du budget de soutien des élu(e)s pour l'année 2021 - 1213264012.

30 – Administration et finances

- 30.01** Autoriser le dépôt de deux demandes de subvention au Programme des installations sportives extérieures de la Ville de Montréal (PISE) 2022-2025, et autoriser monsieur Stéphane Brossault, directeur à la Direction des travaux publics, à signer tout engagement relatif à cette demande - 1218879003.
- 30.02** Autoriser monsieur Stéphane Brossault, directeur à la Direction des travaux publics, à procéder à l'aliénation à titre gratuit, des huit tours d'éclairage démantelées du terrain de baseball du parc Clément-Jetté Nord, à l'entreprise en récupération de métaux Alpha Peintureco 1975 ltée - 1219152002.

40 – Réglementation

- 40.01** Autoriser l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non alcooliques ainsi que la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement, pour l'année 2021 - 1214252001.

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions des membres du conseil.

70.02 Levée de la séance.

Dina TOCHEVA
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mardi 15 juin 2021



Dossier # : 1214252002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Approuver les protocoles d'entente intervenus entre la Ville de Montréal et les 10 organismes désignés dans le sommaire décisionnel dans le cadre du Programme Animations extérieures 2021. Accorder des contributions financières non récurrentes représentant une somme maximale de 85 492 \$.

Je recommande :

1. D'approuver les protocoles d'entente intervenus entre la Ville de Montréal et les 10 organismes désignés dans le sommaire dans le cadre du Programme Animations extérieures 2021;
2. D'accorder les contributions financières non récurrentes représentant une somme maximale de 85 492 \$ répartie de la façon suivante :

	Montant provenant de la Division SL	Montant provenant de la Politique de soutien financier (volet culturel ponctuel) 2021
<ul style="list-style-type: none"> • Centre Communautaire Hochelaga • Corporation d'animation des places publiques • L'École et les arts • La Maison des Familles de Mercier-Est • Mercier-Ouest quartier en santé • Service des loisirs St-Clément • Service des loisirs Ste-Claire • Service des loisirs St-Justin • Société d'animation de la Promenade Bellerive 	<p>9 754 \$</p> <p>8 000 \$</p> <p>5 000 \$</p> <p>24 000 \$</p> <p>3 500 \$</p> <p>2 500 \$</p> <p>3 500 \$</p> <p>5 000 \$</p> <p>2 746 \$</p>	<p>16 000 \$</p> <p>5 492 \$</p>

- | |
|---------------------------------|
| • Le Théâtre de la botte trouée |
|---------------------------------|

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

4. D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer les protocoles d'entente au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2021-06-15 09:13

Signataire :

Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214252002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Approuver les protocoles d'entente intervenus entre la Ville de Montréal et les 10 organismes désignés dans le sommaire décisionnel dans le cadre du Programme Animations extérieures 2021. Accorder des contributions financières non récurrentes représentant une somme maximale de 85 492 \$.

CONTENU

CONTEXTE

En 2010, dans le cadre du comité parcs, loisirs, environnement et développement durable de l'arrondissement, un sous-comité avait été créé afin de bonifier l'accès aux parcs ainsi qu'aux installations, et également dans le but d'améliorer l'animation. À la suite des rencontres de ce sous-comité, un projet pilote a été développé en concertation avec les organismes du milieu afin de donner une offre de service d'animation dans les parcs de l'arrondissement.

Pour l'année 2021, les organismes reconnus A et B, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement, ont été invités à déposer des propositions de projets d'animations estivales extérieures et de cinéma en plein air. Tous ces projets font partie du Programme d'Animations extérieures.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 27 0395 (1196612002) : Approuver les protocoles d'entente intervenus entre la Ville de Montréal et les 10 organismes désignés au sommaire dans le cadre du Programme Animations extérieures 2020. Accorder des contributions financières non récurrentes représentant une somme maximale de 110 000 \$

CA19 27 0013 (1186612006) : Approuver les protocoles d'entente intervenus entre la Ville de Montréal et les neuf organismes désignés au sommaire dans le cadre du Programme Animations extérieures 2019. Accorder des contributions financières non récurrentes représentant une somme maximale de 109 000 \$

CA18 27 0123 (1186612003) : Approuver les protocoles d'entente intervenus entre la Ville de Montréal et les onze organismes désignés au sommaire dans le cadre de projets estivaux 2018. Accorder des contributions financières non récurrentes représentant une somme maximale de 90 500 \$.

DESCRIPTION

Lors de l'appel de projets pour l'année 2021, 16 organismes ont déposé pour un total de 21 projets différents, dont 18 pour le volet animations estivales extérieurs et 3 pour le volet cinéma en plein air. Le comité de sélection, composé de trois employés de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, a procédé à l'analyse de tous les projets et a fait une recommandation aux élu-es de l'arrondissement.

Le présent dossier fait donc état de 11 projets retenus, plus précisément 9 pour le volet animations estivales extérieures et 2 pour le volet cinéma en plein air, ceux-ci ayant été déposés par 10 organismes différents. Après l'évaluation et l'analyse de chacun des projets, le comité a procédé à la recommandation des sommes à octroyer selon la nature de chacun des projets.

Liste des projets retenus :

Animation extérieures estivales

Nom de l'organisme : Centre communautaire Hochelaga

Nom du projet : Allô parcs

Brève description du projet : Activités d'animation diverses dans des parcs d'Hochelaga-Maisonneuve

Montant de la contribution : 9 754 \$

Nom de l'organisme : L'École et les arts

Nom du projet : Cet été, c'est tout un cirque : 5^e édition, prise 2!

Brève description du projet : Activités déambulatoires mettant à l'avant-scène les arts du cirque

Montant de la contribution : 16 000 \$

Nom de l'organisme : La Maison des Familles de Mercier-Est

Nom du projet : En-jeu dans le milieu

Brève description du projet : Activités d'animation intergénérationnelles diverses dans des parcs de Mercier-Est

Montant de la contribution : 5 000 \$

Nom de l'organisme : Mercier-Ouest Quartier en Santé

Nom du projet : Parcs en action été 2021

Brève description du projet : Activités d'animation diverses dans des parcs de Mercier-Ouest

Montant de la contribution : 16 000 \$

Nom de l'organisme : Service des Loisirs St-Clément

Nom du projet : J'anime ton parc (j'anime ton parc et j'anime ta place)

Brève description du projet : Activités d'animation diverses dans des parcs d'Hochelaga-Maisonneuve

Montant de la contribution : 3 500 \$

Nom de l'organisme : Service des Loisirs Ste-Claire

Nom du projet : Yoga en plein air pour tous

Brève description du projet : Séances de Yoga en plein air dans des parcs de Mercier-Est

Montant de la contribution : 2 500 \$

Nom de l'organisme : Service des Loisirs St-Justin

Nom du projet : Anime tes soirées!

Brève description du projet : Séances de Yoga, de zumba, de danses orientales et de pound en plein air dans des parcs de Mercier-Est

Montant de la contribution : 3 500 \$

Nom de l'organisme : Société d'Animation de la Promenade Bellerive

Nom du projet : Festival Ô

Brève description du projet : Série d'activités d'animation concernant le fleuve Saint-Laurent

Montant de la contribution : 5 000 \$

Nom de l'organisme : Théâtre de la botte trouée

Nom du projet : La trappe aux merveilles

Brève description du projet : Représentations théâtrales dans des parcs de l'arrondissement

Montant de la contribution : 8 238 \$

Cinéma en plein air**Nom de l'organisme : Corporation d'Animation des Places Publiques**

Nom du projet : Cinéma en plein air 2021

Brève description du projet : Projections de films en plein air aux parcs Lalancette, Morgan et Promenade Bellerive

Montant de la contribution : 8 000 \$

Nom de l'organisme : Mercier-Ouest quartier en santé

Nom du projet : Cinéma en plein air 2021

Brève description du projet : Projections de films en plein air aux parcs Jean-Amyot, Pierre-Bédard, Rougemont et Guillaume-Couture

Montant de la contribution : 8 000 \$

JUSTIFICATION

Les sommes octroyées permettront :

- d'offrir aux citoyens de l'arrondissement des animations accessibles à tous;
- d'offrir une programmation diversifiée;
- de rendre accessible les installations sportives extérieures de l'arrondissement;
- d'augmenter la fréquentation dans les parcs;
- d'améliorer l'accueil;
- d'augmenter le sentiment de sécurité dans les parcs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces contributions financières non récurrentes permettront aux organismes d'embaucher le personnel et d'acquérir le matériel nécessaire pour les animations.

La totalité des crédits nécessaires au versement des contributions financières pour les présents protocoles d'entente, soit 85 492 \$, sera entièrement financée par le budget de la Division des sports, des loisirs et du développement social ainsi que par le budget de la Division de la culture et des bibliothèques et sera répartie comme suit :

Une somme de 64 000 \$ provenant du budget de la Division des sports, des loisirs et du développement social pour les contributions suivantes :

- Centre Communautaire Hochelaga 9 754 \$
- Corporation d'Animation des Places Publiques 8 000 \$
- La Maison des Familles de Mercier-Est 5 000 \$
- Mercier-Ouest Quartier en Santé (2 projets) 24 000 \$
- Service des Loisirs St-Clément 3 500 \$
- Service des Loisirs Ste-Claire 2 500 \$
- Service des Loisirs St-Justin 3 500 \$
- Société d'animation de la Promenade Bellerive 5 000 \$
- Théâtre de la botte trouée 2 746 \$

Une somme de 21 492 \$ provenant du budget de la Division de la culture et des bibliothèques pour les contributions suivantes :

- L'École et les arts 16 000 \$
- Théâtre de la botte trouée 5 492 \$

Pour les détails voir l'intervention financière jointe au présent dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets permettront d'améliorer la qualité de vie des citoyens par l'accès aux espaces verts et aux équipements de loisirs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La tenue des événements et des projets découlant de ce dossier aura un effet positif sur la qualité de vie des participants aux différentes activités. Cela est d'autant plus vrai que la population a été durement affectée durant la période de pandémie. Ces projets et événements ne pourraient avoir lieu sans le versement des contributions financières par l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte de la pandémie, il est difficile de confirmer si ce projet aura besoin d'ajustement ou d'adaptation. Si la situation perdure, l'Arrondissement et l'Organisme devront s'entendre à cet effet. Un plan de mesures de distanciation et de mesures sanitaires sera exigé pour éviter tout nouveau foyer d'éclosion.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de visibilité de l'arrondissement, à l'Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Remise des contributions financières aux organismes.

- Dépôt des bilans par les organismes en fin de projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement (Nathalie LANGLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annick BARSALOU, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Dina TOCHEVA, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard RIOPEL
Agent de développement d'activités culturelles,
physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Nabiha NEMR
C/s sports, loisirs et soutien aux organismes

Le : 2021-06-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patricia PLANTE
directeur(trice) - cult., sp., lois. & dev.soc. en
arrondissement



Dossier # : 1213264012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière à L'Anonyme, pour une somme totale de 8 327.97 \$, provenant du budget de soutien aux élu-es pour l'année 2021

Je recommande :

d'accorder une contribution financière de 8327.97 \$ \$ à L'Anonyme.

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2021-06-15 12:50

Signataire :

Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213264012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière à L'Anonyme, pour une somme totale de 8 327.97 \$, provenant du budget de soutien aux élu-es pour l'année 2021

CONTENU

CONTEXTE

Les élu-es de l'arrondissement autorisent le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires ou bénévoles qui ont comme objectif d'encourager, de récompenser, de souligner ou de permettre la participation des citoyens de notre arrondissement à des événements ou de mettre en valeur et de faire connaître notre patrimoine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA27 0142 Accorder et ratifier des contributions financières à divers organismes, pour une somme totale de 7 750 \$, provenant du budget de soutien aux élu-es pour l'année 2021
CA 27 0032 Accorder et ratifier des contributions financières à 5 écoles, dans le cadre de la persévérance scolaire et à 3 organismes, pour une somme totale de 4 750 \$, provenant du budget de soutien aux élu-es pour l'année 2021.

DESCRIPTION

Les élu-es ont reçu une demande de l'organisme L'Anonyme afin de recevoir une contribution pour les frais de raccordement aux égouts du projet de Maison de chambres situé au 3629 Ste-Catherine Est. Les élu-es ont accueilli favorablement cette demande.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 8327.97 \$, provenant du budget de soutien aux élu-es de l'arrondissement doit être accordée pour les besoins énoncés. La dépense sera imputée tel que décrite dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine TRUDEL
Secrétaire de direction - premier niveau

ENDOSSÉ PAR

Guylaine TRUDEL
Secrétaire de direction - directeur de premier niveau

Le : 2021-06-14



Dossier # : 1218879003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt de deux demandes de subvention au Programme des installations sportives extérieures de la Ville de Montréal (PISE) 2022-2025, et autoriser M. Stéphane Brossault, directeur intérimaire à la Direction des travaux publics, à signer tout engagement relatif à cette demande.

Je recommande:

- d'autoriser le dépôt de deux demandes de subvention au Programme des installations sportives extérieures de la ville de Montréal (PISE) 2022-2025, pour le projet d'aménagement du mur de protection du terrain de tir à l'arc au parc Pierre-Bédard et le projet d'éclairage du terrain de soccer synthétique au parc St-Donat;
- d'autoriser M. Stéphane Brossault, directeur intérimaire à la Direction des travaux publics, à signer tout engagement relatif à cette demande.

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2021-06-15 05:04

Signataire : Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218879003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt de deux demandes de subvention au Programme des installations sportives extérieures de la Ville de Montréal (PISE) 2022-2025, et autoriser M. Stéphane Brossault, directeur intérimaire à la Direction des travaux publics, à signer tout engagement relatif à cette demande.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme des installations sportives extérieures (PISE) ,pour la période 2022-2025, a pour objectif de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leur projet visant:

- la mise à niveau d'installations sportives existantes pour l'amélioration de l'offre de services ou du maintien de l'actif;
- l'aménagement de nouvelles installations sportives extérieures aux dimensions réglementaires, c'est-à-dire propices aux activités sportives fédérées;
- l'aménagement d'espaces pour la pratique libre, dont des plateaux sportifs aux dimensions non standards;
- l'aménagement d'installations sportives répondant aux besoins des sports émergents.

Le montant prévu pour la mise en œuvre du PISE, sous réserve d'approbation par les instances, s'élève à 56,1 M\$. L'aide financière de la Ville correspond à 80 % des coûts admissibles.

C'est dans le cadre du PISE que la Direction des travaux publics souhaite déposer deux demandes de subvention. L'une pour le projet d'aménagement du mur de protection du terrain de tir à l'arc au parc Pierre-Bédard, et l'autre pour le projet d'éclairage du terrain de soccer synthétique au parc St-Donat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA13 27 0326 pour Pierre Bédard: Attribuer à la firme Les entreprises de construction Ventec inc., le contrat pour de réaménagement du terrain de tir à l'arc du parc Pierre-Bédard, au prix de sa soumission, soit approximativement 268 696,58 \$, taxes incluses, 1er octobre 2013

Résolution : CA10 27 0479 pour St-Donat : Autoriser une dépense totale de 747 333,92 \$ comprenant le contrat attribué à la firme Les Entreprises de construction Ventec inc. pour

l'aménagement d'un mini-soccer à revêtement synthétique dans le parc Saint-Donat, 16 novembre 2010.

DESCRIPTION

Afin de bénéficier du programme, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve doit adopter une résolution qui confirme son adhésion aux objectifs du Programme des installations sportives extérieures pour la période 2022-2025, et son engagement à donner accès à ses installations sportives, aux mêmes conditions, à l'ensemble des Montréalais. L'adhésion implique que l'arrondissement s'engage à :

- s'assurer de la consultation des organismes locaux partenaires et de la communication avec les citoyens de l'arrondissement touchant au projet, et notamment de son acceptabilité sociale;
- déléguer un représentant de l'arrondissement à titre de membre de l'équipe projet;
- participer activement à la définition et conciliation des besoins au cours du processus d'élaboration du programme fonctionnel et technique du projet;
- informer le représentant du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) de toutes les démarches et demandes de financement qu'il entreprend, ainsi que du résultat de celles-ci;
- remettre au SGPMRS, une copie en format PDF des plans et devis émis pour construction, ainsi que les bordereaux de prix des soumissionnaires;
- remettre au SGPMRS, une copie de chacune des programmations saisonnières (automne, hiver, printemps et été) et démontrer que des activités dirigées et sportives s'y déroulent.

JUSTIFICATION

À l'automne 2019, des dégâts causés par de forts vents exceptionnels ont endommagé les structures existantes du tir à l'arc au parc Pierre-Bédard, ce qui ne permet plus la pratique d'activités. Afin de répondre à ce manque, il est prévu de ne pas remplacer la structure existante (filet amovible) qui devait être installée à chaque année par une équipe de cols bleus, mais d'opter plutôt pour une solution permanente: L'aménagement d'un "mur" de 100m x 4,8m sera érigé à l'ancien emplacement du filet protecteur. Une attention particulière sera portée à la résistance, à la durabilité et à l'esthétisme du mur.

Au terrain de soccer synthétique du parc St-Donat, n'étant actuellement pas muni d'un système d'éclairage, il n'est pas possible de l'utiliser à son plein potentiel. Le manque d'éclairage ne permet pas aux utilisateurs de réaliser leurs activités en fin de soirée, soit entre 19h et 21h30, pendant plusieurs semaines, entre les mois d'avril et novembre. Pour ce faire, le projet prévoit un éclairage du terrain de soccer afin de permettre la pratique de ce sport en soirée. Quatre à six tours d'éclairage, selon les besoins, seront dispersées en périphérie du terrain ainsi que des projecteurs DEL.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces deux projets seront priorisés dans le programme de réaménagement de parcs dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031. L'aide financière de la Ville correspond à 80 % des coûts admissibles. La portion de 20 % qui sera assumée par l'arrondissement, sera financée soit par emprunt à la charge des contribuables de l'arrondissement ou par les revenus reportés des parcs. Le détail financier sera complété lors des octrois de contrats.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets visent à assurer la qualité de terrains sportifs par la modernisation et l'ajout de structures dédiées à tous les résidents du secteur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune communication n'est prévue à ce stade-ci.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La planification et la réalisation de ces deux projets sont prévues pour 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement (Mélanie BRISSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie BRISSON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Mélanie BRISSON, 28 mai 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Audrey BRAEN
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Richard C GAGNON
Chef de division

Le : 2021-06-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane BROSSAULT
Directeur des travaux publics - par intérim



Dossier # : 1219152002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser M. Stéphane Brossault, directeur intérimaire à la Direction des travaux publics, à procéder à l'aliénation à titre gratuit, à l'entreprise en récupération de métaux Alpha Peintureco 1975 Ltée, des huit tours d'éclairage démantelées du terrain de baseball du parc Clément-Jetté Nord.

Je recommande:

D'autoriser M. Stéphane Brossault, directeur intérimaire à la Direction des travaux publics, à procéder à l'aliénation à titre gratuit, à l'entreprise en récupération de métaux Alpha Peintureco 1975 Ltée, des huit tours d'éclairage démantelées du terrain de baseball du parc Clément-Jetté Nord.

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2021-06-15 05:05

Signataire :

Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1219152002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser M. Stéphane Brossault, directeur intérimaire à la Direction des travaux publics, à procéder à l'aliénation à titre gratuit, à l'entreprise en récupération de métaux Alpha Peintureco 1975 Ltée, des huit tours d'éclairage démantelées du terrain de baseball du parc Clément-Jetté Nord.

CONTENU

CONTEXTE

Huit tours d'éclairage du terrain de baseball du parc Clément-Jetté Nord ont dû être démantelées d'urgence à l'automne dernier, pour cause de désuétude de leurs bases de béton. Comme les tours d'éclairage sont actuellement couchées sur le terrain, nous avons dû analyser les différentes possibilités afin de dégager la surface de jeu et d'en permettre son utilisation pour la saison estivale. Divers scénarios ont été étudiés, dont celui de réinstaller les tours sur de nouvelles bases de béton. Toutefois, l'arrondissement s'est récemment fait voler le filage électrique qui alimentait les tours, ce qui rend la réinstallation plus complexe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve souhaite procéder à l'aliénation des huit tours d'éclairage en acier corten, d'une hauteur de 80' chacune, du terrain de baseball du parc Clément-Jetté Nord. Les tours devront être préalablement sciées afin de faciliter leur récupération, sans frais, par une entreprise en recyclage de métaux.

JUSTIFICATION

Pour aider à la prise de décision, nous avons étudié plusieurs scénarios:

- 1- Réinstaller les tours existantes sur de nouvelles bases de béton;
- 2- Disposer des tours d'éclairage démantelées (la réinstallation de nouvelles tours d'éclairage sera possible dans le futur, si l'arrondissement le souhaite).

Compte tenu de la position de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à l'effet que les terrains de baseball sont suffisamment éclairés dans l'arrondissement, la solution priorisée est de disposer des huit tours.

Nous avons fait appel à plusieurs compagnies spécialisées en recyclage de métaux, et

plusieurs ont manifesté leur intérêt à venir récupérer les tours gratuitement, à condition que celles-ci soient préalablement coupées en tronçons (impliquant des frais et la mobilisation d'équipes en régie).

Nous avons finalement communiqué avec une entreprise (Alpha Peintureco 1975 Ltée) qui est prête à venir scier et récupérer les huit tours d'éclairage et ce, sans frais pour l'arrondissement.

Alpha Peintureco 1975 Ltée est en attente de la résolution et procédera aux travaux de récupération des tours dès que l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve aura donné la permission de procéder.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mettre en oeuvre les principes des 3-RV (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les huit tours d'éclairage doivent être démantelées et chargées hors site, afin de permettre l'utilisation du terrain de baseball pour la saison estivale 2021.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'approbation de ce dossier, nous procéderons à la coordination avec l'entreprise Alpha Peintureco 1975 Ltée, pour les travaux de récupération des tours, et ce dans les plus bref délais.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sarah MARTIN
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-06-11

Richard C GAGNON
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane BROSSAULT
Directeur des travaux publics - par intérim



Dossier # : 1214252001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non ainsi que la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement, pour l'année 2021.

Je recommande :

1. D'autoriser et de ratifier l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2021 (partie 2);
2. D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2021 (partie 2);
3. D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la fermeture de rues ou le ralentissement de la circulation, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2021 (partie 2).

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2021-05-28 07:42

Signataire :

Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1214252001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non ainsi que la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement, pour l'année 2021.

Je recommande :

1. D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2021 (partie 3);
2. D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2021 (partie 3);
3. D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la fermeture de rues ou d'entraves à la circulation selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2021 (partie 3).

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2021-06-16 09:02

Signataire :

Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214252001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non ainsi que la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement, pour l'année 2021.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard RIOPEL
Agent (e) de developpement d'activites cultu-relles
physiques et sportives

IDENTIFICATION **Dossier # :1214252001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non ainsi que la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement, pour l'année 2021.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements ayant lieu sur le domaine public et, à cette fin, permettre de déroger à la réglementation municipale. Pour la réalisation de ces événements, des ordonnances sont édictées et permettent de déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8.

Toutefois, compte tenu que la situation d'urgence sanitaire actuelle, la réalisation de ces événements est conditionnelle à l'approbation du CCMU et de la Direction régionale de santé publique. Un cahier de charge, rédigé par chacun des promoteurs, contenant les mesures de distanciation sociale et les mesures sanitaires doit être approuvé par ces instances avant qu'un permis ne soit émis.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard RIOPEL
Agent (e) de developpement d'activites cultu-relles
physiques et sportives

IDENTIFICATION

Dossier # :1214252001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non ainsi que la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement, pour l'année 2021.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements ayant lieu sur le domaine public et, à cette fin, permettre de déroger à la réglementation municipale. Pour la réalisation de ces événements, des ordonnances sont édictées et permettent de déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 270016 (1206612001) : Autoriser l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non ainsi que la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement, pour l'année 2020.

Voir aussi tous les sommaires addenda se rattachant à ce dossier.

DESCRIPTION

Tout au long de l'année, des événements ont lieu dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et requièrent l'approbation du conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils

contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial; ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans d'autres cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la ville. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles tout en contribuant, entre autres, à la familiarisation avec les autres cultures; tandis que la vente d'aliments et d'articles promotionnels, reliés à l'événement, permettra aux organismes l'autofinancement des événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions et des services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une meilleure qualité de vie pour les citoyens touchés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements approuvés seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants, pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera complété.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte de pandémie, il est difficile de confirmer si les événements auront besoin d'ajustement ou d'adaptation. Également, selon l'évolution de l'état de la situation et les mesures à mettre en place édictées par décret gouvernemental, les événements pourraient se voir reportés ou annulés.

Le promoteur de chacun des événements devra également établir un plan de relance en conformité avec les directives de la Direction régional de santé publique de Montréal et le palier d'alerte établi par le gouvernement du Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les promoteurs annonceront leurs événements dans les quotidiens, le journal de quartier, les feuillets paroissiaux ou autres.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard RIOPEL
Agent de développement d'activités culturelles,
physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-23

Nabiha NEMR
C/s sports loisirs et développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patricia PLANTE
directeur(trice) - cult., sp., lois. & dev.soc. en
arrondissement